

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2017 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 266-2017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 267-2017

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de juillet 2017 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 juillet 2017, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en juillet 2017 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 juillet 2017 et les comptes à payer de juillet 2017 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2017 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 juillet 2017 du chèque #10434 au chèque #10466 pour un montant total de 739,057.71\$
- Comptes payés en juillet 2017 par Accès D Affaires au montant de 15,270.03\$
- Comptes à payer de juin 2017 du chèque #10467 au chèque #10514 pour un montant total de 118,692.98\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)

RÉSOLUTION No 268-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

NOMMER MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, REPRÉSENTANTE AUTORISÉE ET RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE L'ESPACE « MON DOSSIER » POUR LES ENTREPRISES AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas désigne Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante autorisée et responsable des services électroniques de l'espace « Mon dossier » pour les entreprises auprès de Revenu Québec.

RÉSOLUTION No 269-2017

PARTAGE DES COÛTS POUR LE NETTOYAGE DU CANAL DE DÉRIVATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – FACTURE 4FR000548

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le montant de 889.26\$ pour le nettoyage du canal de dérivation pour l'approvisionnement en eau potable (facture # 4FR000548) à la Ville de Joliette.

RÉSOLUTION No 270-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINUERE NO 2017-03 – PROPRIÉTÉ FUTUR 39A À 39D RUE JOSAPHAT-ADAM LOT 6 041 434

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser, dans une des deux cours avant d'un lot d'angle, un escalier menant au deuxième étage, et ce, malgré l'article 7.3.2 du règlement de zonage 3-1993 qui permet les escaliers en marge de recul et en cour avant seulement pour le premier étage (rez-de-chaussée);

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 juillet 2017, les membres ont recommandé à l'unanimité aux membres du Conseil d'accorder la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 3-1993 attribue deux marges de recul et deux cours avant lorsqu'il s'agit d'un lot d'angle;

CONSIDÉRANT que la présente demande s'applique pour la façade secondaire donnant sur la future rue Anna-Dufresne;

CONSIDÉRANT que dans la marge latérale, il y aura un autre escalier de même conception et symétrique à celui en cause;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT que du côté sud de la future rue Anna-Dufresne, il n'y a que trois autres terrains dont le zonage permet uniquement des immeubles à 4 logements;

CONSIDÉRANT le faible impact sur les propriétés voisines;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde la dérogation mineure 2017-03 ayant pour effet d'autoriser, dans une des deux cours avant d'un lot d'angle, un escalier menant au deuxième étage, et ce, malgré l'article 7.3.2 du règlement de zonage 3-1993 qui permet les escaliers en marge de recul et en cour avant seulement pour le premier étage (rez-de-chaussée).

RÉSOLUTION No 271-2017

CESSION D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE – PROPRIÉTÉ DU 1520 ROUTE 158

Considérant la résolution 240-2013 accordant à Mme Gisèle Bonin, propriétaire de l'immeuble en 2013, d'effectuer les démarches pour acquérir une superficie située sur l'ancien chemin de la route 158;

Considérant que depuis cette résolution 240-2013, le cadastre a été rénové, que le maire n'est plus M. René Vincent et que Mme Gisèle Bonin n'est plus propriétaire de l'immeuble;

Considérant la demande d'un permis de lotissement reçue le 20 juillet 2017 avec la présentation d'un plan d'opération cadastrale préparé par l'arpenteur Pierre Robitaille, sous sa minute 13444 datée du 3 juillet 2017;

Considérant que la superficie à être cédée par la Municipalité au bénéfice de la propriété du 1520 route 158 est de 403.9 m² et est identifié par le lot 6 125 481;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas consent à aliéner à titre gratuit le lot 6 125 481 et à céder tous droits, titres, intérêts et prétention qu'elle a ou pourrait avoir dans ces parties de terrain sans aucune garantie. Tous les frais seront assumés par le propriétaire du 1520, route 158.

Que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit acte de cession.

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR « GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé l'évaluation de rendement effectué par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, de l'entrepreneur Généreux Construction inc. dans le cadre des travaux de réfection de certaines des rues du village. L'évaluation est satisfaisante.

RÉSOLUTION No 272-2017

DEMANDE DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE DEUX (2) FOURNISSEURS POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE – HIVER 2017-2018

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande deux (2) soumissions auprès de Sel Frigon inc. et Mines Seleine pour le sel à déglacage saison 2017-2018.

RÉSOLUTION No 273-2017

ACCEPTATION DÉFINITIVE POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE DU RANG SAINT-ALBERT PHASE 1 – 9306-1380 QUÉBEC INC.

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le montant final de 32,459.06\$ taxes incluses représentant l'acceptation définitive des travaux de réfection de route en 2016 sur une portion du rang Saint-Albert.

RÉSOLUTION No 274-2017

PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF No 3 – RÉFECTION DE PLUSIEURS RUES DU VILLAGE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte #3 au montant de 15,483.51\$ taxes incluses à Généreux Construction inc. pour les travaux de réfection des rues du village.

RÉSOLUTION No 275-2017

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PLUSIEURS RACCORDEMENTS D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

Suite à l'ouverture des soumissions, vendredi le 21 juillet 2017 à 10h00 à la Mairie, voici les résultats :

-Les Entreprises René Vincent inc. 46,421.04\$ plus taxes

-Les Excavations Michel Chartier inc. 48,500.00\$ plus taxes

Après la lecture du procès-verbal de l'ouverture des soumissions, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises René Vincent inc. au montant de 46,421.04\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 276-2017

MONTANT ALLOUÉ POUR RÉPARER LA CHAUSSÉE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 7,000\$ pour réparer la chaussée des chemins municipaux.

RÉSOLUTION No 277-2017

ALLOUER UN MONTANT DE 5 000\$ POUR FAIRE INSTALLER UNE CLÔTURE AU COIN DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE ROBITAILLE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 5 000\$ pour faire installer une clôture au coin de la rue Principale et de la rue Robitaille.

RÉSOLUTION No 278-2017

ABROGER LA RÉSOLUTION #258-2017

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 258-2017.

RÉSOLUTION No 279-2017

DEMANDE DU CLUB FADOQ SAINT-THOMAS – LOCATION DE LA SALLE SAINT-JOSEPH POUR LA SAISON 2017-2018

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le club FADOQ – Gerbe d'Or à utiliser la salle Saint-Joseph selon la demande déposée par le club en juin 2017 sauf pour la danse sociale du 3 novembre 2017 si il y a des élections municipales, l'activité peut être remise ou annulée.

RÉSOLUTION No 280-2017

DEMANDE DU CLUB FADOQ SAINT-THOMAS – ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE SAINT-JOSEPH

Considérant la réception d'une demande du club FADOQ Saint-Thomas datée de juin 2017 concernant l'entretien de la salle Saint-Joseph;

Considérant qu'il y a eu des discussions entre l'exécutif du club FADOQ Saint-Thomas et la Municipalité;

Considérant l'entente intervenue entre les deux (2) parties;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas va assumer la moitié des frais de l'entretien de la salle Saint-Joseph soit 1,500\$. L'estimé des coûts d'entretien de la salle Saint-Joseph qui sera effectué par M. Michel De Grandpré pour la saison 2017-2018 est d'environ 3,000\$. Ces frais sont rattachés à l'utilisation de la salle Saint-Joseph par le club FADOQ Saint-Thomas. Le club FADOQ Saint-Thomas s'est engagé à verser 1,500\$ à la Municipalité (50% en septembre 2017 et 50% en janvier 2018) à titre de contribution pour les coûts d'entretien. Par contre, le club FADOQ Saint-Thomas s'engage à continuer durant toute la saison 2017-2018 à passer la vadrouille sur le plancher des salles utilisées, à nettoyer les tables et tous les dégâts occasionnés par les utilisateurs, à faire le montage et le démontage des salles utilisées à chaque occasion et le club devra s'engager à tenir les salles utilisées propre en tout temps.

RÉSOLUTION No 281-2017

ALLOUER UN BUDGET POUR LE DÉVOILEMENT DU CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2017 »

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 1,500\$ pour le dévoilement du concours « Maisons fleuries » le 15 septembre 2017.

RÉSOLUTION No 282-2017

COTISATION ANNUELLE – LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle 2017 de 100\$ à Loisir et Sport Lanaudière.

RÉSOLUTION No 283-2017

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU DÉFI VÉLO SANTÉ

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'organisation Défi Vélo Santé à circuler sur les chemins du territoire de la Municipalité le samedi 9 septembre et le dimanche 10 septembre tel qu'énuméré dans le courriel du 24 juillet 2017.

RÉSOLUTION No 284-2017

AUTORISER MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS JEUNESSE CDJL

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à déposer une demande de subvention auprès du Fonds jeunesse CDJL pour la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION No 285-2017

MANDAT À MALEO – TRAITEMENT DE SURFACES ENSABLÉES POUR LE TERRAIN DE VOLLEY-BALL

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de MALEO – Traitement de surfaces ensablées pour le terrain de volley-ball au montant de 660.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 286-2017

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants :

- Mme Claudia Drainville	40.50\$
- Mme Andréanne Ducharme	105.00\$
- Mme Marie-Line Giroux	268.80\$
- Mme Amélie Harnois	148.50\$
- Mme Florence Toupin	189.34\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 287-2017

INVITATION PAR LE CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE

Attendu que le Centre culturel de Joliette offre une paire de billets pour assister à la première de Saloon du Cirque Éloïze, vendredi le 11 août 2017;

Attendu que les élus ne sont pas disponibles;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède au tirage au sort de la paire de billets parmi les employés réguliers.

RÉSOLUTION No 288-2017

INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES – FÊTES GOURMANDES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à l'ouverture du site des Fêtes gourmandes vendredi le 18 août 2017 à 17h00. En plus, la Municipalité autorise M. Marc Corriveau, Maire, Mme Agnès Derouin Plourde, représentante du comité de jumelage, Mme Diane Miron, famille d'accueil et Mme Clara Vigné stagiaire française à assister au cocktail dinatoire à 18h00 vendredi le 18 août 2017 dans le cadre des Fêtes gourmandes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h50 à 19h56)

RÉSOLUTION No 289-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h57.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière